

L'affectation en 6^{ème}

1. Principe de l'affectation en 6^{ème}
2. Déroulement des opérations
3. Les demandes de dérogation
4. Planning des opérations

1. Principe de l'affectation en 6^{ème}

- Chaque élève a **un collège de secteur en fonction de son adresse**. Dans les Yvelines, à chaque adresse correspond un collège de secteur unique.
- Les responsables de l'enfant peuvent demander :
 - une sixième ordinaire dans le collège de secteur,
 - une sixième ordinaire dans un autre collège (dérogation),
 - une sixième particulière dans le collège de secteur ou un autre.
- C'est le directeur d'école qui recueille les vœux des familles, il les saisit dans l'application Affelnet.
- L'affectation est prononcée par le directeur académique.

2. Déroulement des opérations

1. La direction académique importe les dossiers de tous les élèves de CM2 dans l'application Affelnet.
2. Le directeur édite **le volet 1 et le donne à vérifier et à signer** aux responsables de l'élève. Cette étape permet aux familles de **vérifier l'exactitude des renseignements**, notamment l'adresse à la rentrée suivante.

Fiche de liaison VOLET 1

ACADÉMIE : **VERSAILLES** SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE : **YVELINES**
FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLÈGE PUBLIC⁽¹⁾ – Volet 1
Année scolaire 2021-2022

ÉLÈVE		
Nom : LUPIN	Nom d'usage :	
Prénom(s) : Arsène		
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input checked="" type="checkbox"/> F	Né(e) le : 19/01/2010	Lieu de naissance : PARIS 14E ARRONDISSEMENT (75)
Niveau : CM2		
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire ^(*) : Anglais lv1		
École : ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (0780711C) 78711 MANTES-LA-VILLE - Tél. 01 30 30 90 90		
Adresse(s) actuelle(s) de l'élève : 8 RUE DE L'AIGUILLE CREUSE 78711 MANTES LA VILLE		
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d' une seule adresse de résidence.		
Veuillez noter l'adresse à prendre en compte : - si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée), - ou si un déménagement est envisagé.		
➔		
RESPONSABLES		
Le volet 1 est signé et retourné au directeur		
<input checked="" type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève Lien avec l'élève ⁽²⁾ : <input type="checkbox"/> Père		
Nom / Intitulé : LEBLANC		8 RUE DE L'AIGUILLE CREUSE 78711 MANTES LA VILLE
Nom d'usage :		
Prénom : Maurice		
Tél. domicile :	Tél. portable : 06 01 06 01 06	Tél. travail :
Courriel :		Date et signature :

La famille vérifie l'exactitude de toutes les informations concernant l'élève

La famille corrige et complète s'il y a lieu

Le Volet 1 est signé et retourné à la directrice

2. Déroulement des opérations (suite)

3. Le directeur met à jour les renseignements modifiés sur le volet 1. **Le collège de secteur est déterminé automatiquement en fonction de l'adresse du domicile.**

4. Le directeur édite **le volet 2** et le transmet aux familles. Les responsables **indiquent leur vœu** pour la classe de sixième (formation et collège) et transmettent les justificatifs.

5. Le directeur saisit les vœux des familles dans l'application.

Fiche de liaison VOLET 2

ACADÉMIE VERSAILLES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE YVELINES
FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^e DANS UN COLLÈGE PUBLIC ⁽¹⁾ - Volet 2
Année scolaire 2021-2022

A - Élève		
Nom de famille : LUPIN	Nom d'usage :	
Prénom(s) : Arsène	Niveau ou cycle :	
Sexe : <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le : 19/01/2010	Lieu de naissance :
École : ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (0780711C) 78711 MANTES-LA-VILLE		
Adresse de l'élève à la rentrée : 8 RUE DE L'AIGUILLE CREU 78711 MANTES LA VILLE		
Le collège de secteur est déjà indiqué		
Cocher selon le cas : « Oui » pour collège de secteur, « Non » dans les autres cas : dérogation dans un collège public des Yvelines, déménagement hors département, collège privé, ...		
B - Collège public de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire ⁽²⁾		
Collège Le Bouchon de cristal, Mantes-la-Ville		
CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE		
C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?		
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
D - Formation demandée pour la classe de 6^e ?		
Se reporter à l'annexe avec la liste des formations proposées pour la classe de 6 ^e (à l'échelle de département)		
Formation : _____		
Le plus souvent 6 ^e		
E - Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6^e ?		
Se reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6 ^e (à l'échelle du département)		
Langue vivante (obligatoire) : _____ Langue vivante (facultative) : _____		
* A préciser si vous envisagez pour votre enfant l'apprentissage d'une 2 ^e langue vivante en classe de 6 ^e		
F - Demande de dérogation pour un autre collège public du département ou pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur		
Nom du collège public : _____		
Adresse : _____		
Code postal : _____ Commune : _____		
Motif(s) de la demande de dérogation :		
<input type="checkbox"/> Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)		
<input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé		
<input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux		
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité		
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité		
<input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier		
<input type="checkbox"/> Situations particulières		

3. Les demandes de dérogation

Une seule demande de dérogation peut être formulée.

La demande de dérogation peut porter sur le secteur (autre collège), la formation (6^e particulière) ou les deux à la fois. Si la dérogation n'est pas obtenue, l'élève sera affecté en 6^{ème} ordinaire dans le collège de secteur.

Pour toute demande de dérogation, **un motif doit être indiqué et justifié par des documents à fournir.** La liste des motifs et des pièces à joindre est indiquée dans la note remise aux familles en même temps que le volet 2, au moment de faire ce choix.

Les dérogations sont accordées en fonction des places disponibles. Les critères de dérogation sont traités dans l'ordre (de 1 à 6). **Un seul critère peut être invoqué.** Quand il y en a plusieurs possibles, il vaut mieux indiquer le mieux placé (le plus haut dans le tableau).

3. Les demandes de dérogation (suite)

Les motifs de dérogation :

Critère	Pièce à joindre
1. Elève en situation de handicap	Notification de la MDPH *
2. Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège sollicité	Certificat médical *
3. Elève susceptible de devenir boursier	Avis d'imposition ou attestation *
4. Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège sollicité	Certificat de scolarité *
5. Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité	Courrier de la famille *
6. Elève suivant un parcours scolaire particulier	Courrier de la famille, justificatif d'inscription ... *
Autres motifs	Toutes pièces utiles

Les parcours scolaires particuliers :

Des formations particulières sont proposées dans certains collèges (sections internationales, à horaires aménagés danse ou musique,...). **La famille doit se renseigner auprès du collège concerné pour connaître les conditions d'accès à ces formations.** Il existe une liste départementale des parcours scolaires particuliers. Les formations qui ne font pas partie de cette liste ne relèvent pas de ce critère de dérogation.

Les parcours scolaires particuliers font l'objet d'une demande de dérogation.

* Se référer à la note aux familles et à la note aux directeurs

4. Planning des opérations

Du mardi 5 mars
au vendredi 15 mars

Edition et remise aux parents du volet 1 de la fiche de liaison,
Mise à jour du volet 1 à réception.

Lundi 25 mars
et jusqu'au mardi 2 avril

Edition et remise aux parents du volet 2 sur lequel le collège de
secteur est automatiquement renseigné en fonction du domicile de
l'élève.

Mise à jour et signature du volet 2 pour tous ; demande de
dérogation le cas échéant, avec pièces justificatives.

Mardi 4 juin

En cas de demande dérogation : accès à la consultation des
résultats de l'affectation par l'école